

01.02.2026

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026

48^e
Édition



ORGANISATION

MARYAN BARTHELEMY

Directeur des évènements
mbarthelemy@lamarseillaise.fr
06 08 97 22 21

MARC POGGIALE

Président de ESCS
mpoggiale@lamarseillaise.fr
06 30 37 60 66

JEAN LUC CORREARD

Directeur de course
jeanlucorreard2@gmail.com
06 14 34 26 25

MAURICE CAUMEL

Trésorier - Directeur technique
mauricecaumel@lamarseillaise.fr
06 70 61 02 76

DIDIER LALANNE

Responsable technique
didier1308@gmail.com
06 66 85 84 18

ETIENNE PAOLACCI

Responsable technique
epaolacci@lamarseillaise.fr
07 84 43 01 01

JONATHAN BIROU

Safety Manager
sipconsult@outlook.com
07 82 67 08 18

THIERRY MARQUE

Responsable signaleurs
thier.marque@wanadoo.fr
06 88 63 17 22

ANDRÉ PICCA

Relation sponsors
andrepicca13700@gmail.com
07 81 53 06 45

DANIEL SIMON

Responsable technique
danielsimon27@outlook.fr
06 16 36 39 09

FRÉDÉRIC ARACIL

Resp. relations sponsors/UCI
06 09 87 72 20

SYLVIANE BOURRELLY

Resp. relation Mairies
06 11 83 25 72

SANDRINE LESAGE

Relations Publiques / Protocole
slesage@lamarseillaise.fr
06 99 10 03 81

ALICE LUCIANI

Relations presse
aluciani@lamarseillaise.fr
07 83 37 73 49

SEVERINE LOPEZ-DIAZ

Relations équipes
gplamarseillaise@gmail.com
06 61 76 54 07

EDITO

La Marseillaise

TOUJOURS PLUS LOIN, PLUS FORT, PLUS VITE !

Ensemble, faisons la course en tête !

Quelle fierté d'ouvrir une nouvelle fois le calendrier cycliste par le Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise ! Notre journal, fou de sports depuis toujours, s'enorgueillit d'être le premier organisateur d'événements sportifs dans le Sud de la France.



Le Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise est le premier de l'année avant le Mondial La Marseillaise à pétanque, la Tournée d'été et La Marseillaise Breaking Cup, le dernier né, qui reviendra au printemps ravir la jeunesse de notre région.

Les passionnés de Cyclisme pourront suivre l'événement en direct sur lamarseillaise.fr, Ici Provence, NOVO 19 et Eurosport monde. Ils trouveront dans La Marseillaise des 31 janvier et 1er février un supplément spécial entièrement dédié à l'événement. La Marseillaise du lundi 2 février, sera elle aussi riche de pages spéciales rendant compte du Grand prix avec des éclairages sur les moments clefs de la course et les coureurs qui se seront distingués.

Ce dynamisme, nous le devons en tout premier lieu aux bénévoles qui nous accompagnent avec abnégation et enthousiasme. Merci d'abord à tous ceux qui se mobilisent au sein d'ESCS et de son président Marc Poggiale ! Merci aussi à nos amis de l'Etoile de Bessèges dont la contribution est tout aussi précieuse que la confiance qu'ils nous portent. En plus d'un numéro spécial, dédié à la course, offert avec son édition d'Occitanie, La Marseillaise couvrira chaque étape avec un supplément quotidien offert à nos lecteurs et distribué sur la course.

Dans cette année qui s'ouvre avec le Grand prix Cycliste de Marseille La Marseillaise, nous voulons poursuivre et amplifier le développement de notre groupe. Après avoir investi dans une application mobile, également précieuse pour le public de nos grands événements, après avoir emménagé dans notre siège historique rénové à Marseille et dans de nouveaux locaux à Montpellier, nous regardons l'avenir avec esprit de conquête.

Forte de ses progrès, La Marseillaise compte sur vous, lecteurs, amis et partenaires pour faire la course en tête !

LÉO PURGUETTE

Président du groupe La Marseillaise
Directeur éditorial du Journal La Marseillaise



48ÈME ÉDITION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE - LA MARSEILLAISE !

Le 48ème Grand Prix aura lieu le 1er février avec un parcours quelque peu modifié. 19 équipes vont participer à la première épreuve de la coupe de France, ouvrant la saison des compétitions de cyclisme sur route, et précédant la belle course par étape de l'Étoile de Bessèges.

Comment ne pas penser aux créateurs de ces deux belles compétitions, les deux Rolland : deux grands messieurs dont la passion du vélo a donné naissance au Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise et à l'Étoile de Bessèges. Deux magnifiques compétitions portées par une équipe de bénévoles dont l'engagement sans faille assure le succès et le bon déroulement. Je veux remercier tous ces hommes et femmes qui donnent de leur temps pour organiser cette épreuve, dont Jean-Luc Correard qui nous a rejoints pour prendre la direction et l'organisation de la compétition.

La 48ème épreuve de la coupe de France sera une belle épreuve. Les 19 équipes au tableau vont offrir au Grand Prix et à la première course de la coupe de France une belle journée de compétitions qui saura ravir le public.

Belle journée et bonne course à tous.



MARC POGGIALE

Président du Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise



TOUT NOVO TOUT BEAU

Très heureux de prendre la direction des événements du Groupe La Marseillaise. Démarrer cette nouvelle aventure par le Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise est un immense challenge mais surtout un formidable honneur.

Un honneur de pouvoir organiser l'épreuve qui marque l'ouverture de la saison cycliste professionnelle sur le territoire national. Un honneur d'accueillir le nouveau diffuseur des FDJ UNITED SERIES, la chaîne NOVO 19 fait son baptême du feu ici à Marseille. Un honneur d'être entouré par une équipe de bénévoles exceptionnels et d'avoir le soutien total de l'ensemble des collaborateurs du journal. Un honneur de découvrir les coulisses du monde cycliste qui m'a toujours fasciné. Soyez persuadés que je mettrai tout en œuvre à mon niveau pour apporter ma contribution à cette 48ème édition afin que celle-ci remporte le succès qu'elle mérite.

Au plaisir de vous retrouver le 1er février prochain sur le magnifique parcours du Grand Prix et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous en 2027 pour la prochaine édition.

MARYAN BARTHELEMY

Directeur des événements de La Marseillaise

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE, ENTRE HISTOIRE ET AVENIR

La Marseillaise et le cyclisme, c'est une longue histoire d'amour remplie de légendes.

Dans les années 60, le journal organise deux Grand Prix. Le GP du Languedoc La Marseillaise (1961-1970) est le premier à voir le jour. Il est notamment remporté par Henri Anglade. Ce double champion de France (1959, 1965) fut aussi pendant longtemps le directeur de course de l'Etoile de Bessèges. Il y eut aussi un plus éphémère GP du Petit Varois La Marseillaise (1966-1970), qui se clôturera sur la victoire du Marseillais Georges Chappe. Cette course est à l'origine de la première légende de l'épreuve : c'est lors de l'édition 1968 que Jacques Anquetil et Raymond Poulidor auraient scellé leur réconciliation, après des années d'une rivalité qui dépassait le cadre sportif. Cerise sur le gâteau, c'est « Maître Jacques » qui l'emporta.

En 1970, la direction de La Marseillaise décide d'abandonner l'organisation et le parrainage de courses cyclistes. Il faut attendre les années 1980 pour que le GP de La Marseillaise ressurgisse, à la suite de la rencontre entre Roland Fangille (président-créateur de l'Etoile de Bessèges, décédé en novembre 2020) et Roland Villalonga (alors directeur de la promotion de La Marseillaise). La Marseillaise reprend le parrainage de la course gardoise, et sponsorise même la première étape qui a souvent lieu de l'autre côté du Rhône.

Le Grand Prix La Marseillaise devient dans les années 1990 une course d'un jour à part, même s'il continue de se dérouler le premier mardi de février, veille de l'ouverture de l'Etoile de Bessèges. Le parcours change régulièrement et se balade au gré des années entre l'ouest des Bouches-du-Rhône et l'ouest du Var. En 2010, il devient première manche de la Coupe de France et se tient pour la première fois le dernier dimanche de janvier, trois jours avant l'Etoile de Bessèges. A partir de ce moment, le tracé connaît quelques ajustements

mais conserve ses grandes lignes : un départ de Marseille, un passage par le Petit Galibier, l'Espigoulier, les cols de l'Ange et des Bastides, puis la Gineste.

2010 marque aussi la première arrivée devant l'Orange Vélodrome, après deux derniers kilomètres en faux plat descendant sur le large boulevard Michelet. Depuis, sprints massifs, sprints en petit comité ou victoires en solitaire s'entremêlent.

Le Grand Prix La Marseillaise fut pendant longtemps la première course professionnelle de l'année. La mondialisation du cyclisme fait qu'il est de nos jours précédé au calendrier par des épreuves plus « exotiques » (Tour Down Under en Australie, Tour de San Juan en Argentine) ou bénéficiant d'un climat plus doux (Challenge de Majorque en Espagne). Mais il y règne toujours une ambiance de rentrée.

Les coureurs se racontent leurs vacances, les spectateurs viennent découvrir les nouveaux vélos et les nouvelles tenues, et la presse belge vient jauger l'état de forme de ses champions à trois semaines de l'ouverture de la saison dans le Plat pays.

Depuis 2019, le Grand Prix Cycliste - La Marseillaise a changé de dimension. Si notre course avait une beau succès d'estime dans le milieu spécialisé, celle-ci était assez confidentielle et réservée aux vrais amateurs de cyclisme. Le soutien accru de la ville de Marseille, qui au passage prendra le naming de la course (elle part de Marseille et arrive à Marseille pour rappel) a permis l'arrivée de la diffusion télé en direct dans des conditions de réalisation dignes du Tour de France (ce sont les mêmes équipes qui y travaillent).



INFORMATIONS UTILES

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2026



JURY DES COMMISSAIRES

- Président du Jury :
ECHEZORTU MIGUEL
- Commissaire UCI1 :
LE TALLEC NICOLAS
- Commissaire UCI2 :
IDELOT LAURENT
- Juge à l'arrivée :
WHEELER ÉLISE
- Commissaire moto 1:
SIGAL NICOLAS
- Arbitre moto 2:
VANDAL ALAIN

CONTRÔLE ANTI DOPAGE

- Responsable Chaperon :
OLIVIER MAURAS - 06 34 11 11 55

DEPANNAGE NEUTRE

- Assistance Course Ekoï :
FRANCIS HOTTELET

SÉCURITÉ

- Safety Manager :
JONATHAN BIROU
07 82 67 08 18
- Responsable des signaleurs :
THIERRY MARQUE
06 88 63 17 22
- Coordinateur sécurité :
LAURENT ELLEON
06 20 64 65 92

ORGANISATION

- Photo finish et Classement :
MATT Sport
- Podium :
PORTIX
- Flamme km 0 et Flamme rouge :
DKM - DIDIER CAREDDU

LIAISON RADIO

- Assistance Course EKOI :
FRANCIS HOTTELET - 06 04 65 88 78
- Fréquence Radio Tour : 157.550 Mhz

PILOTES

- Voiture d'ouverture Sécurité :
JONATHAN BIROU - 07 82 67 08 18
- Voiture ouverture Bulle / Gendarmerie Nationale :
CAPITAINE BOUGEANT - 06 77 76 56 15
- Voiture pilote :
BERNARD AUGUSTE - 07 62 01 14 75
- Ardoisière :
MIREILLE NORTES
- Moto sécurité :
A.M.S.R
- Responsable Motard Sécurité :
Association Motocycliste de Sécurité Routière
MARC JOBIN - 06 12 05 19 70
- Moto info Course :
ERIC ROLLAND - 06 17 06 91 85
- Régulateur Avant :
JACQUES MICHEL - 06 75 70 48 40
- Régulateur Arrière :
JULIEN NUGUE - 06 16 75 14 43
- Voiture Balai :
ROLAND NUGUE - 07 49 25 81 26

ANIMATION

- Speaker :
DANIEL MANGEAS - 06 82 31 65 48
- Animateur :
VINCENT DIDELOT - 06 81 81 55 13
- Radio Tour :
CEDRIC GARAIX - 06 03 03 51 41

PRESSE

- Relations Presse Accréditation :
ALICE LUCIANI
aluciani@lamarseillaise.fr
07 83 37 73 49
- VIP et flotte des véhicules :
DANIEL SIMON
danielsimon27@outlook.fr
06 16 36 39 09

REMERCIEMENTS

- Service Techniques des Mairies
- Service des Routes du Conseil Départemental
- Polices Municipales
- Gendarmerie
- CCFF
- Réserve Municipale
- Associations de Bénévoles

NUMÉROS DES SECOURS GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026



SERVICE MÉDICAL

MEDECINS

Docteur T. COTTALORDA
06 35 24 93 58
Docteur P.D. DEHANT
06 30 84 17 23

AMBULANCES

Association de sauvetage et de
secourisme Aixoise
OLIVIER PERRIN
06 41 88 81 20

LISTE DES HÔPITAUX

CENTRE HOSPITALIER AUBAGNE

179, avenue Sœurs Gastine
13400 AUBAGNE
04 42 84 70 00
Urgences : 04 42 84 70 81

CENTRE HOSPITALIER AIX

Avenue des Tamaris
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 33 5 000
Urgences : 04 42 33 90 28

CENTRE HOSPITALIER MARSEILLE LA TIMONE

278 rue Saint-Pierre
13005 MARSEILLE
04 91 38 60 00
Urgences : 04 91 49 91 91

CENTRE HOSPITALIER MARSEILLE HÔPITAL NORD

Chemin des Bourrely
13015 MARSEILLE
04 91 96 80 00

RÈGLES DE SÉCURITÉ GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2026

1. Dans le cadre de la campagne de protection de la nature, nous allons traverser des zones dite « Natura 2000 », les participants et suiveurs sont invités à respecter les lieux et à proscrire tout jet d'objets tels que prospectus, journaux, bidons, musettes etc. - entre Plan d'Aups et Gémenos zone sans bruit.

2. Les courses cyclistes étant assimilées à des convois exceptionnels ; les véhicules de la « Bulle » doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés. Il est rappelé que les vitesses à appliquer lors de la traversée de village et celle du code de la route, en général 50km/h. Tous les véhicules évoluant sur le parcours et dans la « bulle » formée par la Gendarmerie doivent être équipés d'une radio permettant de capter Radio Tour, sur la Fréquence 157,550 Mhz. Cette radio doit être branchée en permanence.

3. Il est interdit de doubler le peloton ou les échappées sans l'autorisation de la direction de l'épreuve ou des arbitres et/ou du régulateur.

4. Il est interdit de filmer ou de photographier à partir d'une voiture en course.

5. Il est interdit de s'intercaler, de doubler ou de ralentir la file des véhicules dans le dernier kilomètre avant chaque grand prix de la Montagne, la zone de ravitaillement et les zones de danger annoncées par Radio Tour ou par drapeau jaune. À l'avant de la course, les véhicules « Invités, Presse, Véhicules Neutre de Dépannage » circulent entre les véhicules d'ouverture et la voiture de Direction.

6. A l'échelon de la course, les motos circulent à la gauche et les voitures à la droite de la chaussée. Lorsque l'évolution de la course le permet, les véhicules sur l'avant peuvent venir derrière les échappées et devant le peloton sur autorisation du véhicule direction, arbitres ou régulateur. Pour se diriger vers le groupe autorisé, ils doivent se laisser doubler par les véhicules (par la gauche) puis après une brève apparition devant l'échappée, reprendre leur place dans la file des véhicules en dépassant les autres véhicules par la gauche. Si un véhicule souhaite se faire doubler par le peloton, il doit le faire en toute sécurité et en ayant pris la précaution de bien se garer sur le bas-côté de la chaussée.

7. En cas d'échappée, les véhicules « Invités » ne peuvent s'intercaler derrière les coureurs échappés que lorsque l'écart est supérieur à 1'30" et après autorisation du directeur de course, Lorsque l'écart repasse sous la minute ou lorsque la direction de course le demande, les véhicules doivent repasser en tête de course devant la voiture de direction avant.

8. Lorsqu'un obstacle est signalé par Radio Tour ou par drapeau jaune, les véhicules doivent toujours anticiper. N'oubliez pas que les véhicules de secours et d'incendie sont prioritaires en toutes circonstances dans les deux sens du parcours, au cœur de la course comme au-devant de celle-ci. L'utilisation d'un téléphone au volant est interdite.

PROGRAMME GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026

SAMEDI 31 JANVIER

Lou Galoubet Club - 12 route d'Apt 13240 Septèmes les Vallons.

15H30 - OUVERTURE DE LA PERMANENCE - Pose Radio VHF par Assistance Course Ekoï

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se feront à la permanence

16H45 - FERMETURE DE LA PERMANENCE

17H00 - RÉUNION RÉSERVÉE AUX DIRECTEURS SPORTIFS

Réservee aux directeurs sportifs des équipes professionnelles / Officiels / Commissaires UCI / Organisation

DIMANCHE 1er FÉVRIER

Espace Roudelet Felibren - 13013 MARSEILLE

09H00 - OUVERTURE DE LA PERMANENCE

10H45 - FERMETURE DE LA PERMANENCE

11H00 - RÉUNION À LA PERMANENCE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PILOTES ET MOTARDS À L'ÉCHELON COURSE.

11H20 à 12H15 - PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

L'organisation établira un schéma horaire pour la présentation des équipes du dimanche 1er février. Les équipes sont tenues de respecter ces horaires

12H20 - APPEL DE COUREURS SUR LA LIGNE

12H30 - DÉPART FICTIF

Circuit fictif de 4,4 kms

12H40 - DÉPART RÉEL

Avenue Étienne Cucca à Allauch

17H10 - ARRIVÉE

Boulevard Michelet - Orange Vélodrome, après un parcours de 145.8 kms

La permanence se situera sur la ligne (Portix), la salle de presse au stade Pierre Delort 72, rue Raymond Teisseire 13008 Marseille.

Le protocole d'arrivée se fera dans un délai maximum de dix minutes après l'arrivée.

AGENDA PARTENAIRES

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2026

JEUDI 15 JANVIER

Journal La Marseillaise - Salle «Aux Rotatives».
17, Cours H. d'Estienne d'Orves 13001 Marseille.

14H00 - CONFÉRENCE DE PRESSE

Conférence de presse en direct sur Facebook et sur les réseaux du Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise à retrouver en Podcast.

DIMANCHE 1er FÉVRIER

VILLAGE DÉPART

Avenue Albert Einstein 13013 MARSEILLE.

10H30 - RÉCEPTION VIP - PARTENAIRES - OFFICIELS

- Accueil petit-déjeuner / Remise cadeaux et dotations pour les VIP.
- Présentation des équipes professionnelles
- Formation du convoi des véhicules officiels et formation de la caravane de course.

12H30 - DÉPART DE LA 48e ÉDITION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE

VILLAGE ARRIVÉE

Boulevard Michelet - 13008 MARSEILLE.

15H30 - RÉCEPTIF VIP CAMION TERRASSE

17H00 - ARRIVÉE DE LA 48e ÉDITION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE

Protocole de remise des prix / Coupes / Distinctions.

LES ÉQUIPES

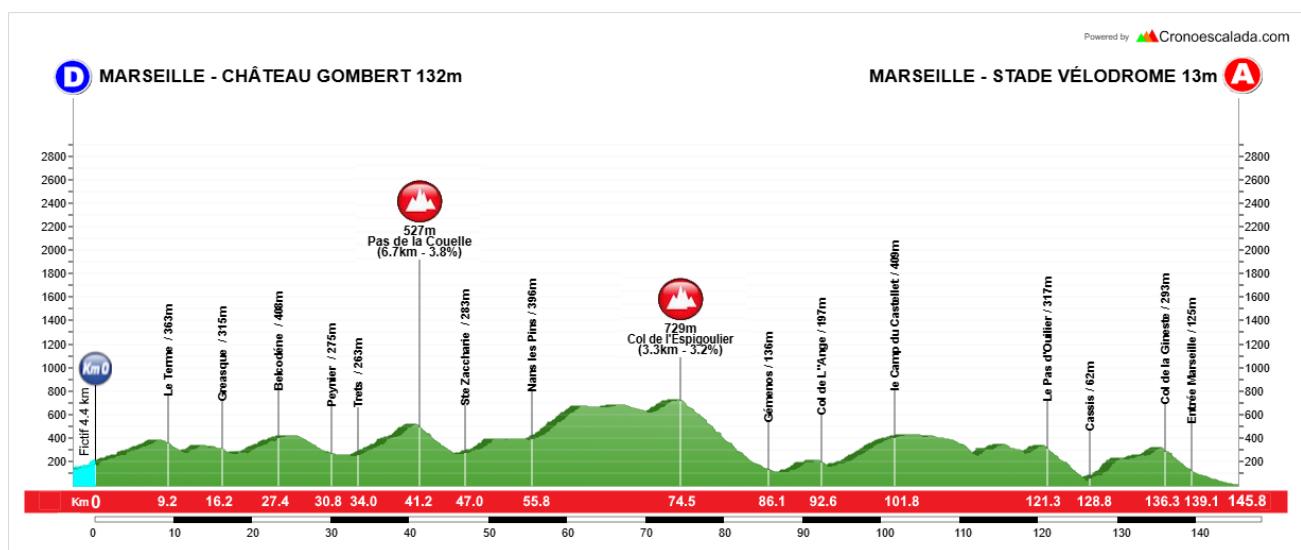
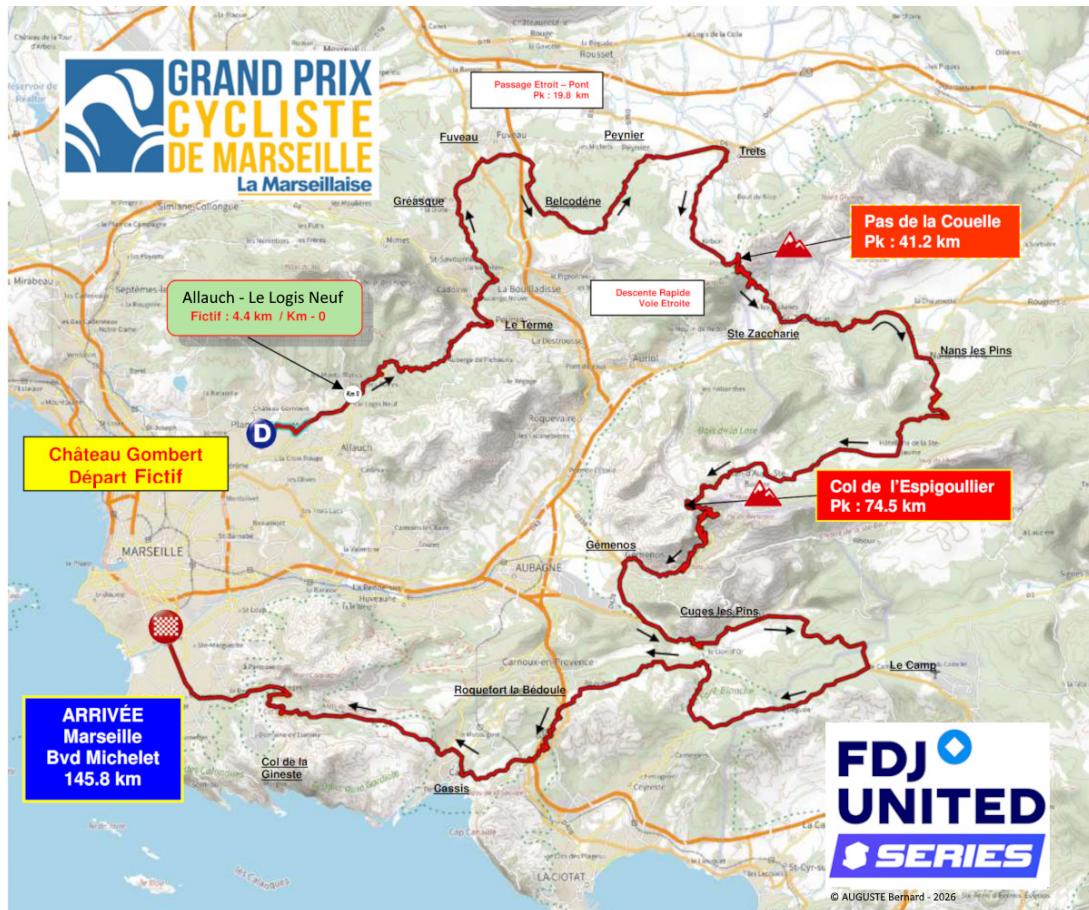
GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2026

LES ÉQUIPES INTERNATIONALES

—		FRA	DECATHLON CMA CGM - UCI WORLD TOUR
—		FRA	GROUPAMA - FDJ UNITED - UCI WORLD TOUR
—		BEL	ALPECIN PREMIER TECH - UCI WORLD TOUR
—		BEL	LOTTO INTERMARCHE - UCI WORLD TOUR
—		FRA	COFIDIS - UCI PRO TEAM
—		FRA	TOTAL ENERGIES - UCI PRO TEAM
—		FRA	UNIBET ROSE ROCKETS - UCI PRO TEAM
—		ESP	BURGOS BURPELLET BH - UCI PRO TEAM
—		ESP	EQUIPO KERN PHARMA - UCI PRO TEAM
—		ESP	EUKALTEL EUSKADI - UCI PRO TEAM
—		ESP	CAJA RURAL SEGUROS RGA - UCI PRO TEAM
—		HUN	MBH BANK CSB TELECOM FORT - UCI PRO TEAM
—		ITA	TEAM POLTI VISIT MALTA - UCI PRO TEAM
—		ITA	SOLUTION TECH NIPPO RALI - UCI PRO TEAM
—		FRA	CIC PRO CYCLING ACADEMY - CONTI TEAM
—		FRA	NICE METROPOLE COTE D'AZUR - CONTI TEAM
—		FRA	ST MICHEL - PREFERENCE HOME - AUBER93 - CONTI TEAM
—		FRA	VAN RYSEL ROUBAIX - CONTI TEAM
—		SUI	ELITE FONDATIONS - CONTI TEAM
—		FRA	AVC AIX PROVENCE DOLE - CONTI FÉDÉ. TEAM

PARCOURS GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026



PARCOURS HORAIRE GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026

Dimanche 1^{er} février 2026

Grand Prix Cycliste de Marseille La Marseillaise

Marseille - Château Gombert (13) / Marseille - Stade Vélodrome (13)

			Longueur circuit		150.2 km			Longueur course			145.8 km		
Dist	Cumul course	Reste course	Itinéraire			Routes	Sens	Moyennes horaires			Voiture Balais	Observations	Alt
			36 km/h	38 km/h	40 km/h			12:30	12:30	12:30			
			Départ fictif : Marseille (Château Gombert) - Rue Albert Einstein - Rue Bd Barra - Plan de Cuques : Bvd Jean Giono - Ave de la Libération - Ave Fredéric Chevillon - Ave Frédéric Mistral	D				12:30	12:30	12:30	Départ Fictif	-	132
1.7 km			Allauch : Rd-Pt ave Salvador Allendé - Ave Vassertaten (D908)	D908	↑	12:34	12:34	12:34	12:34	12:34			156
2.3 km			Allauch : Rd-Pt Place Mouren- Ave Marcel Julien (D908)	D908	↑	12:39	12:39	12:39	12:39	12:39			157
0.4 km	0.0 km	145.8 km	Allauch : Rd-Pt Logis Neuf - Ave Etienne Cucca (D908) - DÉPART RÉEL	D908	↑	12:40	12:40	12:40	12:40	12:40	Départ Réel		160
5.9 km	5.9 km	139.9 km	Allauch : Inters. Route du Régaie - Parc des Pichauris (D46A) -	D908	↑	12:52	12:52	12:51	12:55				312
3.1 km	9.0 km	136.8 km	Haut des Termes - Ralentisseur surelevé	D908	↑	12:59	12:58	12:57	13:03				386
0.2 km	9.2 km	136.6 km	Les Termes - Intersection D7 - D908 - Terre plein centraux	D908	←	12:59	12:58	12:57	13:03				380
1.2 km	10.4 km	135.4 km	Cadolive : Rd Pt - D7 - Chem. Du Puits Armand - D908 4 Ralentisseurs sur 500 m	D908	↑	13:01	13:00	12:59	13:05				337
1.2 km	11.6 km	134.2 km	Rond Point Parc d'Activités de la Valdonne - D908	D908	↑	13:02	13:01	13:00	13:07				287
0.4 km	12.0 km	133.8 km	Intersection D908 - D46A	D46A	←	13:03	13:02	13:00	13:07				277
1.3 km	13.3 km	132.5 km	Intersection D46E - D46A	D46A	→	13:05	13:04	13:03	13:11				314
1.8 km	15.1 km	130.7 km	Intersection D46A - Avenue Emile Zola (D46)	D46	→	13:09	13:07	13:06	13:14				325
1.1 km	16.2 km	129.6 km	Gréasque - Rond Point Ave Emile Zola - Ave Jean Moulin (D46)	D46	↑	13:10	13:09	13:07	13:16				315
0.4 km	16.6 km	129.2 km	Gréasque - Rond Point Bvd Marius Olive - Bvd Salvador Allendé (D46)	D46	↑	13:11	13:09	13:08	13:17				318
0.2 km	16.8 km	129.0 km	Gréasque - Rond Point Bvd Salvador Allendé (D46) - D46	D46	↑	13:11	13:10	13:08	13:18				315
1.4 km	18.2 km	127.6 km	Fuveau : Rond Point de l'Europe D96 - D46	D46	↑	13:13	13:12	13:10	13:20				273
0.3 km	18.5 km	127.3 km	Inters. AV Mar2chal Léclerc (D46) - Chemin des Vertus (D56F)	D56F	←	13:14	13:12	13:10	13:20				268
0.4 km	18.9 km	126.9 km	Inters. Chemin des Mines - Chemin des Vertus (D56F)	D56F	↑	13:15	13:13	13:11	13:22				292
0.7 km	19.6 km	126.2 km	Rond Point de la Croix du Goix - Chemin de la Vertu - Chemin de la Foux	VC	→	13:16	13:14	13:12	13:23				289
0.2 km	19.8 km	126.0 km	Passage étroit PONT	VC	↑	13:16	13:14	13:13	13:24				277
0.2 km	20.0 km	125.8 km	Intersection CH. de la Foux - Route de Bélcodéne (D46B)	D46B	→	13:17	13:15	13:13	13:24				280
3.0 km	23.0 km	122.8 km	Bélcodéne - Intersection ch de l'Adret - Route de Fuveau (D46B)	D46B	↑	13:24	13:21	13:19	13:32				388
0.5 km	23.5 km	122.3 km	Bélcodéne - Inter. Ave du Gaillardet (D46B) - Ave du Garlaban (D46C) Passage étroit	D46C	←	13:24	13:22	13:20	13:33				381
0.1 km	23.6 km	122.2 km	Bélcodéne - Inter. Ave du Garlaban (D46B) - Ave de la Sainte Victoire (D46C)	D46C	→	13:25	13:23	13:21	13:34				391
1.7 km	25.3 km	120.5 km	Intersection Route de Peynier (D46C) - D908	D908	←	13:28	13:26	13:24	13:38				425
0.3 km	25.6 km	120.2 km	Intersection D45E - D908	D908	↑	13:29	13:26	13:24	13:39				427
4.0 km	29.6 km	116.2 km	Entrée de Peynier Separateur de voie + 4 Ralentisseurs sur 500 m	D908	↑	13:34	13:31	13:29	13:45				294
0.6 km	30.2 km	115.6 km	Peynier - Intersection Ave Mireille - ave de la Libération (D908)	D908	↑	13:35	13:32	13:30	13:46				286
0.6 km	30.8 km	115.0 km	Peynier - Rond Point en bas de descente - Ave de la Vierge - Rte de Marseille (D908)	D908	→	13:36	13:33	13:30	13:47				275
0.0 km	30.8 km	115.0 km	Peynier - Séparateur de voie + Ralentisseurs	D908	↑	13:36	13:33	13:30	13:47				275
2.4 km	33.2 km	112.6 km	Entrée de Trets - 2 Ralentisseurs	D908	↑	13:40	13:37	13:34	13:52				253
0.1 km	33.3 km	112.5 km	Trets - Rond Point des Français libres - Avenue Mirabeau (D908)	D908	→	13:40	13:37	13:34	13:52				252
0.2 km	33.5 km	112.3 km	Trets - Gendarmerie (D908) - Avenue e la Sainte Victoire (D908)	D908	→	13:40	13:37	13:34	13:52				251
0.3 km	33.8 km	112.0 km	Trets - Rond Point Rue Ste BeaumE - Ave Ste Victoire (VC)	D12	↑	13:41	13:38	13:35	13:53				258
0.2 km	34.0 km	111.8 km	Trets - Rond Point Cimetiere - Route de STE zaccharie (D12)	D12	→	13:41	13:38	13:35	13:53				264
4.6 km	38.6 km	107.2 km	Hameau de Kirbon	D12	↑	13:52	13:48	13:45	14:06				420
2.6 km	41.2 km	104.6 km	Sommet Pas de la Couelle . GPM	D12	↑	13:58	13:54	13:50	14:14	GPM			529
0.1 km	41.3 km	104.5 km	Descente sinuuse sur 5 km	D12	↑	13:58	13:54	13:50	14:14				529
1.9 km	43.2 km	102.6 km	Entrée dans la Var	D12	↑	14:00	13:56	13:52	14:16				413
3.6 km	46.8 km	99.0 km	Après panneau Entrée de Ste Zaccharie - 3 ralentisseurs	D12	↑	14:05	14:01	13:57	14:22				277
0.2 km	47.0 km	98.8 km	Ste Zaccharie - Inter.Ave 11 Novembre 1918 (D58) - Ave Frederic Mistral -(D560)	D560	←	14:05	14:01	13:57	14:22				274
0.7 km	47.7 km	98.1 km	Ste Zaccharie - Rond Point du Collège	D560	↑	14:07	14:02	13:58	14:24				279
2.7 km	50.4 km	95.4 km	Sommet de la Sambuc	D560	↑	14:13	14:08	14:04	14:32				394
2.0 km	52.4 km	93.4 km	Rond Point D560 - D280	D560	↑	14:17	14:12	14:07	14:36				401
3.3 km	55.7 km	90.1 km	Nans-les-Pins - Intersection D280 - D80	D80	↑	14:22	14:17	14:12	14:42				394
0.1 km	55.8 km	90.0 km	Nans-les-Pins - 2 Ralentisseurs	D80	↑	14:22	14:17	14:12	14:43				395
7.3 km	63.1 km	82.7 km	Intersection D94 - D80 - Hostellerie Ste Beaume	D80	→	14:40	14:33	14:28	15:03				674

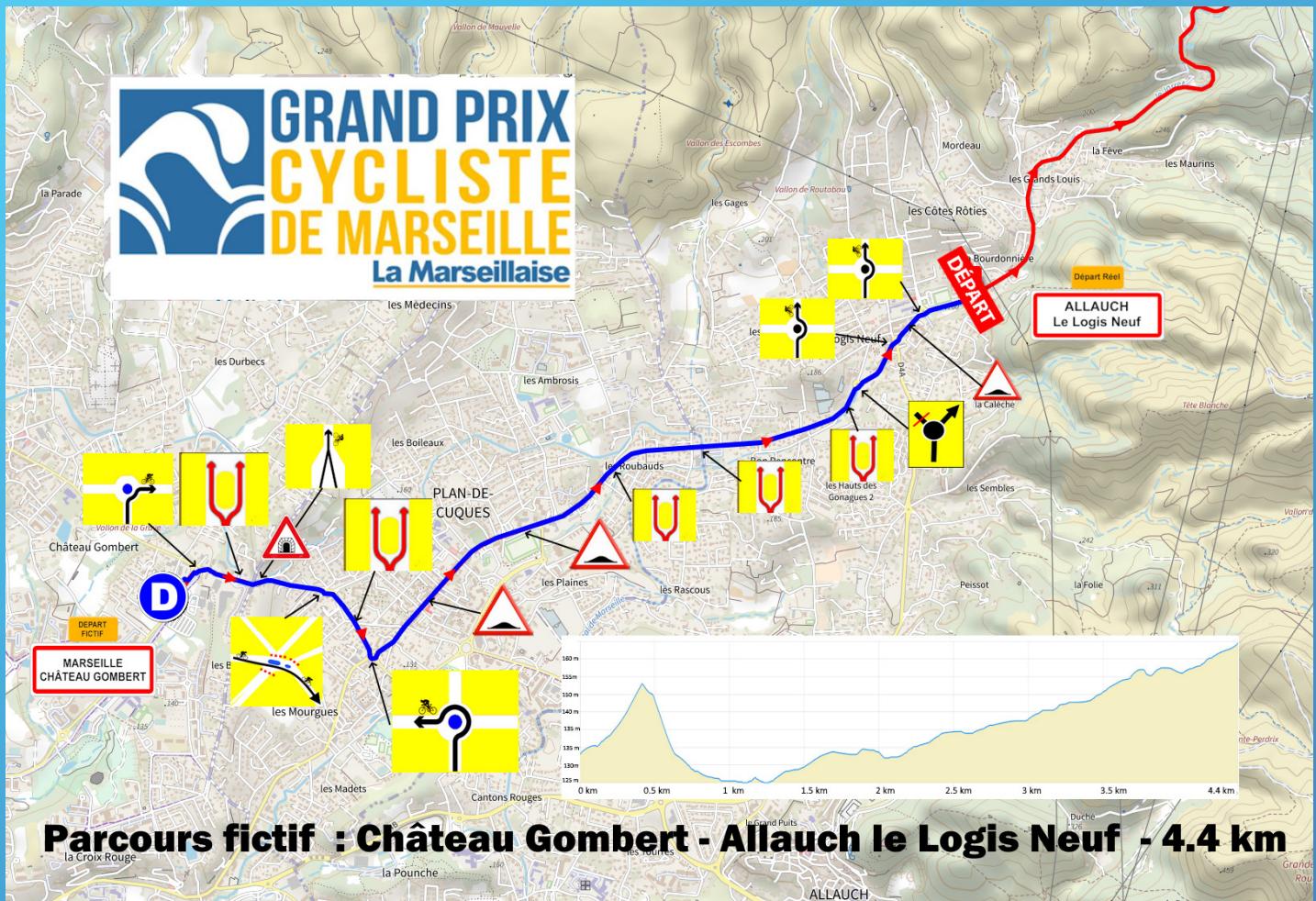
PARCOURS HORAIRE

GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE

LA MARSEILLAISE 2026 (SUITE)

0.1 km	63.2 km	82.6 km	Début Zone de Délestage Déchets		D80	↑	14:40	14:33	14:28	15:04		673 -
0.5 km	63.7 km	82.1 km	Parking Hostellerie de Beaume -Fin Zone de délestage Déchet - Début Zone Ravitaillement		D80	↑	14:40	14:34	14:28	15:05		672 -
1.4 km	65.1 km	80.7 km	Maison Rouge - Fin Zone Ravitaillement - Début Zone de délestage Déchets -		D80	↑	14:43	14:36	14:31	15:07		675 +
0.4 km	65.5 km	80.3 km	Fin Zone de Délestage Déchets		D80	↑	14:44	14:37	14:31	15:08		677 +
0.9 km	66.4 km	79.4 km	Plan d'Aups - Intersection D480 - D80		D80	↑	14:45	14:38	14:33	15:10		678 +
0.4 km	66.8 km	79.0 km	Séparateur de voie		D80	↑	14:46	14:39	14:33	15:11		684 +
1.1 km	67.9 km	77.9 km	Plan d'Aups - Hotel de Ville (D80) 5 ralentisseurs		D80	↑	14:48	14:41	14:35	15:13		689 +
2.5 km	70.4 km	75.4 km	Entrée Bouche du Rhône		D2	↑	14:51	14:44	14:38	15:17		621 -
0.8 km	71.2 km	74.6 km	Intersection Mémorial du Maquis (D45A) - D80		D2	↔	14:52	14:46	14:39	15:19		621 -
3.3 km	74.5 km	71.3 km	Sommet Col de L'Espigoulier - GPM		D2	↑	15:00	14:52	14:46	15:28		729 +
0.1 km	74.6 km	71.2 km	Descente Col de l'espigoulier sur 9 km - DESCENTE RAPIDE		D2	↑	15:00	14:53	14:46	15:28		728 -
9.1 km	83.7 km	62.1 km	Rp Point Parc de St Pons		D2	↑	15:11	15:03	14:56	15:41		227 -
2.0 km	85.7 km	60.1 km	Gémenos : Rue St Pons - Cours Sudre		D2	→	15:13	15:05	14:58	15:44		159 -
0.3 km	86.0 km	59.8 km	Gémenos - Ralentisseur		D2	↑	15:14	15:06	14:58	15:44		138 -
0.1 km	86.1 km	59.7 km	Gémenos - Intersection Bvd des Alliés (D80) - Avenue de Verdun (D396)		D396	↔	15:14	15:06	14:58	15:45		140 +
0.2 km	86.3 km	59.5 km	Gémenos - Rond Point des Granges (D396)		D396	→	15:14	15:06	14:59	15:45		138 -
0.6 km	86.9 km	58.9 km	Gémenos - Entrée Rond Point de Magny (D42E) - Ave 1 er Division blindée (D396)		D396	↔	15:15	15:07	15:00	15:46		125 -
0.1 km	87.0 km	58.8 km	Gémenos - Après Sortie Rond Point - Début Zone de Délestage Déchets		D80	↑	15:15	15:07	15:00	15:46		126 +
0.5 km	87.5 km	58.3 km	Gémenos Fin Zone de délestage Déchet - Début Zone Ravitaillement		D80	↑	15:16	15:08	15:00	15:47		127 +
1.0 km	88.5 km	57.3 km	Gémenos - Fin Zone de Ravitaillement - Début Zone de Ravitaillement		D80	↑	15:18	15:09	15:02	15:49		128 +
0.5 km	89.0 km	56.8 km	Gémenos - Fin Zone de Ravitaillement -		D80	↑	15:19	15:10	15:03	15:50		128 -
0.1 km	89.1 km	56.7 km	Intersection Ave de la 2 éme DB (D396) - Route du Vaisseau (DN8)		DN8	↔	15:19	15:10	15:03	15:50		122 -
3.5 km	92.6 km	53.2 km	Passage Col de L'Ange- D1 - D8N		D8N	↑	15:26	15:17	15:09	15:59		218 +
3.0 km	95.6 km	50.2 km	Cuges les Pins - Intersection Rue Stalinas Fabre - D8N RADAR DE FEUX		D8N	↑	15:31	15:22	15:14	16:05		192 -
2.9 km	98.5 km	47.3 km	Intersection OK Corral (D1) - D8N		D8N	↑	15:37	15:28	15:19	16:12		277 +
2.0 km	100.5 km	45.3 km	Radar Mobile - 80 km/h		D8N	↑	15:42	15:32	15:24	16:18		357 +
0.4 km	100.9 km	44.9 km	Entrée dans la Var		D12	↑	15:33	15:24	15:16	16:08		413 +
0.9 km	101.8 km	44.0 km	Rond Point le Camp du Castellet - D2 - D8N - Route des Garrigues (D3)		D3	→	15:34	15:25	15:17	16:09		396 -
0.1 km	101.9 km	43.9 km	Intersection Montée du vieux Camp (D26) - Route des Garrigues (D3)		D3	↑	15:35	15:25	15:17	16:09		397 +
4.1 km	106.0 km	39.8 km	La Bégude - Entrée Bouche du Rhône		D2	↑	15:46	15:37	15:28	16:24		621 +
2.8 km	108.8 km	37.0 km	Intersection Le Grand Caunet (D3) - D3B		D3B	→	15:49	15:39	15:30	16:27		398 -
4.0 km	112.8 km	33.0 km	Intersection D3B - D1		D1	←	15:54	15:44	15:35	16:33		254 -
1.6 km	114.4 km	31.4 km	Début Zone de Délestage Déchets		D1	←	15:58	15:48	15:38	16:38		310 +
0.4 km	114.8 km	31.0 km	Fin Zone de délestage Déchet - Début Zone Ravitaillement		D1	↑	15:59	15:48	15:39	16:39		311 +
1.0 km	115.8 km	30.0 km	Fin Zone Ravitaillement - Début Zone de délestage Déchets -		D1	↑	16:01	15:50	15:41	16:41		342 +
0.4 km	116.2 km	29.6 km	Sommet côte des Bastides Fin Zone de Ravitaillement		D1	←	16:02	15:51	15:42	16:42		348 +
2.7 km	118.9 km	26.9 km	Roquefort la Bédoule - Route de roquefort (D1) - Tour des Dalest (D41C)		D41C	→	16:06	15:55	15:45	16:47		278 -
1.4 km	120.3 km	25.5 km	Roquefort la Bédoule - Tour des Dalest (D41C) - Ave Marius Ghirardelli (D559A)		D559A	→	16:08	15:57	15:47	16:50		307 +
1.0 km	121.3 km	24.5 km	Sommet du Pas d'Ouillier		D559A	↑	16:11	15:59	15:49	16:53		340 +
2.5 km	123.8 km	22.0 km	Rond Point Pas de Bellefile D559A - D559		D559	←	16:13	16:02	15:52	16:56		202 -
0.9 km	124.7 km	21.1 km	Intersection Chemin de Ceyreste - Route Pierre Imbert (D559)		D559	↑	16:15	16:03	15:53	16:57		161 -
1.8 km	126.5 km	19.3 km	Cassis - Intersection Routes des Crêtes (D141) - Route Pierre Imbert (D559)		D559	←	16:17	16:05	15:55	17:00		63 -
1.7 km	128.2 km	17.6 km	Cassis - Rond Point Ave Maréchal Foch (D559) - D1 - Rte de Marseille (D559)		D559	←	16:20	16:08	15:58	17:04		90 +
0.6 km	128.8 km	17.0 km	Cassis - Rond Point Rte de Marseille (D559) - D41E - Rte de la Gineste (D559)		D559	←	16:21	16:09	15:59	17:05		99 +
2.5 km	131.3 km	14.5 km	RADAR de vitesse - 80 km/h		D559	↑	16:28	16:16	16:05	17:14		237 +
5.0 km	136.3 km	9.5 km	Passage Col de la Gineste -D559		D559	↑	16:38	16:25	16:14	17:25		325 +
0.5 km	136.8 km	9.0 km	Muret séparateur de voie - sur 200m -D559		D559	↑	16:39	16:26	16:15	17:26		305 -
2.3 km	139.1 km	6.7 km	Panneau Entrée Marseille		D559	↑	16:41	16:29	16:17	17:29		179 -
2.0 km	141.1 km	4.7 km	Vaufréges - Rond Point Lois Peirien - Route Léon Lachamp		D559	→	16:44	16:31	16:19	17:32		91 -
0.6 km	141.7 km	4.1 km	Marseille - Rd Point Bvd du Redon - Ave De Latrree de Tassigny - (D559)		D559	↑	16:45	16:32	16:20	17:34		83 -
2.0 km	143.7 km	2.1 km	Marseille - Rd Point Obélisque de Mazagües - Bvd Michelet (D559)		D559	↑	16:47	16:34	16:23	17:37		37 -
1.0 km	144.7 km	1.1 km	Marseille - Inter. Bvd Luce - Bvd Aviateur Lebrix - Bvd Michelet (D559)		D559	↑	16:49	16:36	16:24	17:39		18 -
0.1 km	144.8 km	1.0 km	Marseille -Avant Villa Magalone - Bvd Michelet (D559) Dernier Kilomètre		D559	↑	16:49	16:36	16:24	17:39		15 -
1.0 km	145.8 km	0.0 km	Marseille -Stade Vélodrome Bvd Michelet (D559) ARRIVÉE		D559	↑	16:51	16:38	16:26	17:41	ARRIVÉE	13 -

DÉPART FICTIF GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026



GP La Marseillaise 2026

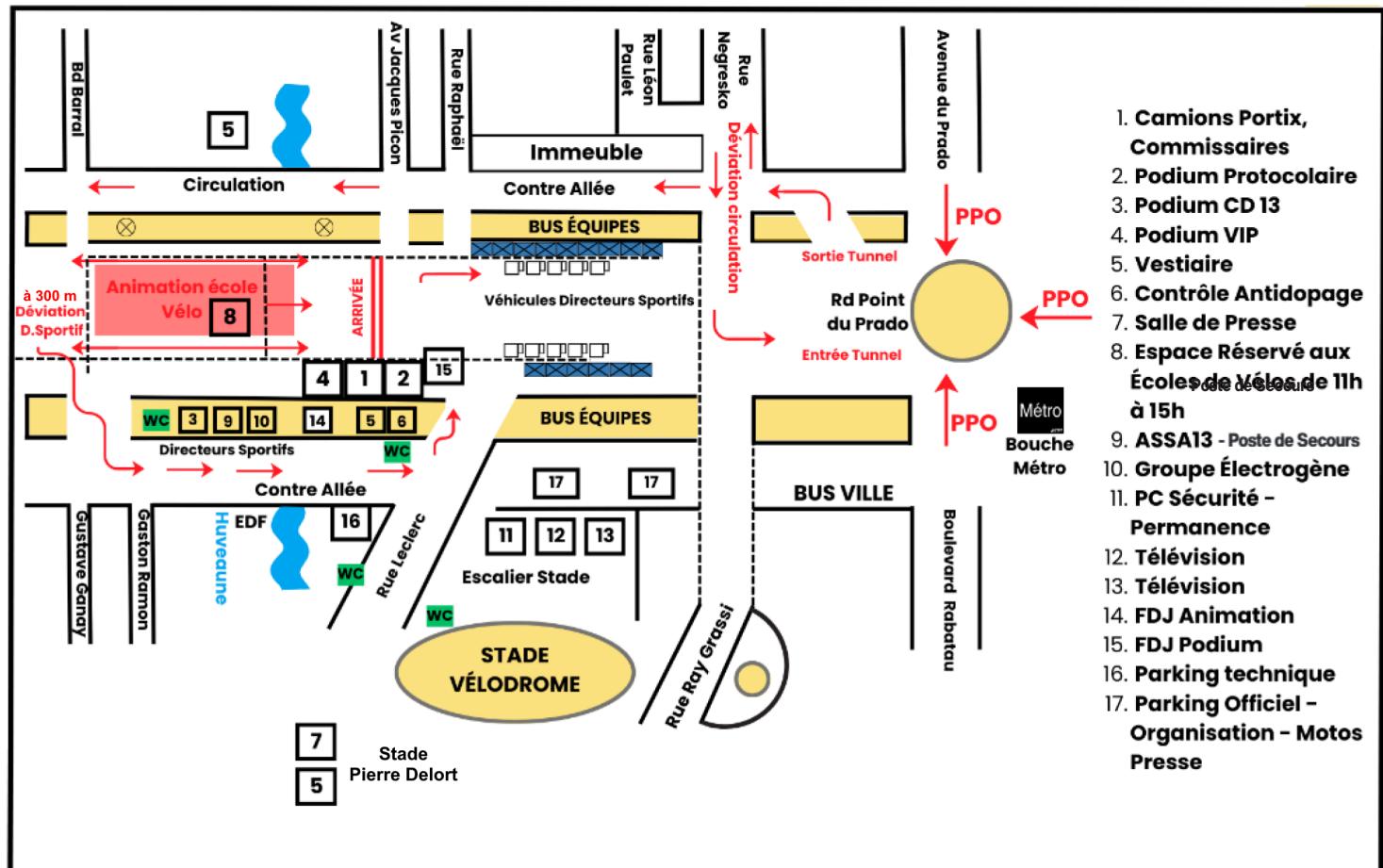
DÉPART RÉEL GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026



3 DERNIERS KMS GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026



ARRIVÉE GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026





DISTINCTIONS

▪ VAINQUEUR

Trophée du Grand Prix de Marseille La Marseillaise
Trophée de la Ville de Marseille

▪ DEUXIÈME

Trophée Idélia
Conseil Départemental 13

▪ TROISIÈME

Trophée de FORD groupe Maurin

▪ GRAND PRIX DE LA MONTAGNE RAYMOND POULIDOR

Remis par Véolia

▪ MEILLEUR JEUNE

Trophée Métropole Aix-Marseille

▪ FDJ UNITED SERIES

Remise par la FDJ

▪ PRIX DE LA COMBATIVITÉ

Remis par SUEZ

▪ PRIX DU MÉRITE SPORTIF

Remis par CRÉDIT MUTUEL

ANIMATION DE L'ÉCOLE DU CYCLISME AVEC LE VÉLO CLUB DE LA POMME.

PARCOURS POUR 150 ENFANTS JUSTE AVANT LA LIGNE D'ARRIVÉE.

ANIMATIONS ENFANTS PRÉVUES AVEC MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES.

ILS ONT BRILLÉ !

DE 1961 À 1970

Les vainqueurs du Grand Prix Cycliste La Marseillaise du Languedoc.

1961 • Arnaud GEYRE
1962 • Gilbert SALVADOR
1963 • Claude VALDOIS
1964 • Arie DEN HARTOG (NED)
1965 • Anatole NOVAK
1966 • Henri ANGLADE
1967 • Bernard GUYOT
1968 • Robert LEGEIN (BEL)
1969 • Raymond DELISLE
1970 • José CATIEAU

Les vainqueurs du Petit Varois La Marseillaise

1966 • Rüdi ZOLLINGER (SWI)
1967 • Arie DEN HARTOG (NED)
1968 • Jacques ANQUETIL
1969 • Francis CAMPANER
1970 • Georges CHAPPE

DE 1989 À 2024

1989 • Thierry CLAVEYROLAT
1990 • Etienne DE WILDE (BEL)
1991 • Edwig VANHOYDONCK (BEL)
1992 • Edwig VANHOYDONCK (BEL)
1993 • Didier ROUS & Eddy SEIGNEUR
1994 • Gilles DELION
1995 • Stéphane HENNEBERT (BEL)
1996 • Fabiano FONTANELLI (ITA)
1997 • Richard VIRENQUE
1998 • Marco SALIGARI (ITA)
1999 • Franck VANDENBROUCKE (BEL)
2000 • Emmanuel MAGNIEN
2001 • Jakob PILL (DEN)
2002 • Xavier JAN
2003 • Ludo DIERCKXSENS (BEL)
2004 • Baden COOKE (AUS)
2005 • Nicky SORENSEN (DEN)
2006 • Baden COOKE (AUS)
2007 • Jeremy HUNT (GBR)
2008 • Hervé DUCLOS-LASSALLE
2009 • Rémi PAURIOL
2010 • Jonathan HIVERT
2011 • Jérémie ROY
2012 • Samuel DUMOULIN
2013 • Justin JULES
2014 • Kenneth VANBILSEN (BEL)
2015 • Pim LIGHART (NED)
2016 • Dries DEVENYNS (BEL)
2017 • Arthur VICHOT
2018 • Alexandre GENIEZ
2019 • Anthony TURGIS
2020 • Benoît COSNEFROY
2021 • Aurélien PARET-PEINTRE
2022 • Amaury CAPIOT (BEL)
2023 • Neilson POWLESS (USA)
2024 • Kevin GENIETS (LUX)
2025 • Valentin FERRON

RÈGLEMENT PARTICULIER GRAND PRIX CYCLISTE DE MARSEILLE LA MARSEILLAISE 2026

ARTICLE 1 : Organisation

L'épreuve du 48ème Grand Prix de Marseille La Marseillaise est organisé par E.S.C.S, 17 cours d'Estienne d'Orves 13001 Marseille par Monsieur Marc POGGIALE, son Président, mpoggiale@lamarseillaise.fr , tel : 06 30 37 60 66, sous les règlements de L'UNION CYCLISTE INTERNATIONALE. Elle se dispute le dimanche 1 février 2026.

ARTICLE 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégories Hommes Elite et moins de 23 ans. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour. L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément à l'article 2.10.008 du règlement UCI, l'épreuve attribue les points suivants aux 25 premiers classés : 125-85-70-60-50-40-35-30-25-20-15-10-5-5-5-3-3-3-3-3-3-3-3-3-3.

L'épreuve compte pour les classements de la FDJ UNITED SERIES (voir règlement particulier de cette compétition).

ARTICLE 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux UCI World Teams (max 50%) - UCI Pro Teams - Equipes Continentales UCI & Equipes Nationales.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de 7 maximum & 5 minimum. Le nombre maximum de participant est fixé à 176 coureurs. Au plus tard 72 heures avant le départ, (conformément à l'article UCI 1.2.049) les équipes devront confirmer par écrit à l'organisateur les noms des titulaires et des deux remplaçants.

ARTICLE 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le samedi 31 janvier 2026 à partir de 15h30, au Lou Galoubet Club - 12 route d'Apt 13240 Septèmes les Vallons. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se feront à la permanence et sera terminée à 16h45.

La réunion des Directeurs Sportifs avec la Direction de l'organisation et les Commissaires aura lieu à 17h au même endroit.

La réunion de sécurité (UCI Art. 2.2.034), qui est obligatoire pour tout suiveur (pilote voiture, pilote motos, Gendarmerie) se tiendra le dimanche 1 février 2026 à 11h, au Roudelet Felibren 13013 Marseille.

Le dimanche 1 février 2026, une permanence sera ouverte de 9h00 à 10h45 à la même adresse.

A l'arrivée, la permanence se situera sur la ligne (portix) et pour la presse salle prévue au stade Pierre Delort.

ARTICLE 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550 MHZ.

Aucun véhicule ne sera admis à l'échelon course s'il ne peut recevoir les informations et consignes émises sur radio tour.

ARTICLE 6 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par EKOI.
Le service est assuré au moyen de trois voitures.

ARTICLE 7 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. A noter que tout coureur se situant à plus de 10mn du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un commissaire.

ARTICLE 8 : Classements - Bonifications

Classement de Montagne

Un prix de la Montagne est disputé sur deux cols, km 44 et km 77,3. Chacun de ces cols attribue 3-2-1 points aux trois premiers classés à son sommet.

Un classement général est établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des trois cols comptant pour le prix de la Montagne, en cas d'ex-aequo, c'est directement la place obtenue à l'arrivée qui départage. Pour avoir droit aux prix du classement général final, les coureurs doivent obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais.

**En cas d'ex-æquo, sera pris en compte :
*Le classement à l'arrivée.***

Classement des Jeunes

Le classement des jeunes est réservé aux coureurs nés après le 31 décembre 2002.

ARTICLE 9 : Prix aux classements

à l'arrivée / à la montagne / aux jeunes.

Prix attribués au classement à l'arrivée conformément au barème UCI (sous réserve).

CLASSE-MENT	PRIX €	CLASSEMENT	PRIX €
1er	5785	11ème	150
2ème	2895	12ème	150
3ème	1445	13ème	150
4ème	715	14ème	150
5ème	580	15ème	150
6ème	435	16ème	150
7ème	435	17ème	150
8ème	290	18ème	150
9ème	290	19ème	150
10ème	150	20ème	150

TOTAL GENERAL DES PRIX 14 520 €

PRIX ATTRIBUÉS AU CLASSEMENT DE LA MONTAGNE

Classement général final

- Au 1er : 600 €

- Au 2ème : 400 €

Montant total du classement de La Montagne : 1 200 €

- Au 3ème : 200 €

PRIX ATTRIBUÉS AU CLASSEMENT DES JEUNES

Classement général final

- Au 1er : 300 €

- Au 2ème : 200 €

Montant total du classement des Jeunes : 600 €

- Au 3ème : 100 €

MONTANT TOTAL DES PRIX : 16 320 €

ARTICLE 10: Modalités de la présentation des équipes

Les équipes, depuis le parking de leurs bus, utilisent un couloir protégé. L'organisation établira un schéma horaire pour la présentation des équipes du dimanche 1er février. Les équipes sont tenues de respecter ces horaires et de venir les 7 coureurs ensembles.

ARTICLE 11: Protections de l'environnement

Cette course fait l'objet d'une convention avec la Parc National des calanques.

Quatre zones de délestage pour les coureurs seront matérialisées avec point vert. ***En dehors de ces zones : tout jet de déchets est interdit.***

ARTICLE 12: Départ fictif

Un parcours promenade de 1,5 kms permet de rejoindre le départ officiel.

ARTICLE 13 : Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course (2 médecins et 2 ambulances sur l'échelon course) et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier.

En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course. Une équipe de la Croix Rouge stationnera sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE 14 : Antidopage

Le contrôle médical sera effectué au terme de la course. Dans le cadre de la législation française, la procédure peut être appliquée outre le règlement antidopage de l'UCI/ITA. Le contrôle antidopage a lieu à Marseille sur la ligne d'arrivée - Camion Portix Antidopage.

ARTICLE 15 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

Les trois premiers de l'épreuve

Le leader de la FDJ UNITED SERIES

Les vainqueurs des classements annexes suivants :
Montagne & Jeunes

Ils se présenteront dans un délai maximum de dix minutes après leur arrivée.

ARTICLE 16 : Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules y compris les motos à 300 mètres de la ligne d'arrivée vers le parking des groupes sportifs. Un fléchage sera mis en place. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de la direction de l'organisation, des commissaires, du médecin officiel, les ambulances et le véhicule balai (fin de course) conformément à l'article 2.3.006 du règlement UCI.

ARTICLE 17 : Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du président du jury et des commissaires désignés en application des règlements généraux de l'UCI. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement UCI.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA FDJ UNITED SERIES 2026



Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Article 1

Le label créé par la LNC est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Il porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

Article 2

Pour pouvoir intégrer le label créé par la LNC, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;

Accepter le cahier des charges du label créé par la LNC ; S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label créé par la LNC. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de son label.

Toute épreuve qui se retire du calendrier du label créé par la LNC et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

Article 3

Le label créé par la LNC comporte cinq classements : Challenge individuel : Il est ouvert à tous les coureurs participant aux épreuves inscrites à ce label. Challenge équipes : Il est ouvert à tous les groupes sportifs UCI participant aux épreuves inscrites à ce label. Challenge Jeunes U23 : Il est ouvert à tous les coureurs, participant aux épreuves inscrites à ce label, nés après le 31 décembre 2003. Challenge des Grimpeurs : Le label créé par la LNC est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement. La sélection des épreuves concernées par ce présent challenge sera établi chaque saison par la LNC selon des critères sportifs, techniques et d'opportunité qu'elle jugera les plus pertinents Challenge des Sprinteurs : Le label créé par la LNC est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement. La sélection des épreuves concernées par ce présent challenge sera établi chaque saison par la LNC selon des critères sportifs, techniques et d'opportunité qu'elle jugera les plus pertinents

Article 4

4.1- Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du label créé par la LNC devront adresser un courrier à la Ligue au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 - Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

Article 5

Aucune concurrence entre épreuves appartenant au label créé par la LNC n'est admise.

Article 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel . Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel. Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture. Pour les équipes étrangères de 1ère et de 2ème division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3ème division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

Article 7

7.1 - Pour le challenge individuel, sont attribués : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 11ème et la 20ème place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus. En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2ème, de 3ème places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 - Le challenge équipe est établi pour tous les groupes sportifs de la manière suivante :

a) Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de point est classée première. Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc... En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3ème places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 - Pour challenge Jeunes U23, sont attribués : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

7.4 - Pour le challenge des grimpeurs : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Grimpeurs.

Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

7.5 - Pour le challenge des Sprinteurs : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Sprinteurs.

Article 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges du label créé par la LNC édité par la Ligue.

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire : Le leader du label créé par la LNC à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve. A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve : Le vainqueur de Le label créé par la LNC à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif. Le vainqueur du challenge jeunes U23 ou, en son absence, son directeur sportif . Les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du challenge équipe. La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction. Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

Article 9

10.1 - A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader du label créé par la LNC ou en son absence le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve. 10.2 - En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du challenge équipe du label créé par la LNC. 10.3 - En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du challenge jeunes U23 du label créé par la LNC ou en son absence à son Directeur Sportif.

Article 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

Article 12

Les prix : Au premier coureur : 7 700 euros - Au deuxième coureur : 4 600 euros - Au troisième coureur : 3 100 euros - Au premier du challenge Jeunes U23 : 3 100 euros - Au premier du challenge des grimpeurs : 3 100 euros - Au premier du challenge des sprinteurs : 3 100 euros - A la première équipe : 7

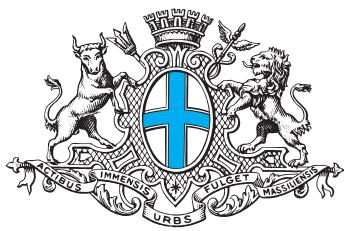
Article 13

La cérémonie officielle de remise des prix du label créé par la LNC se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir. Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués. Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement du label créé par la LNC. Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire. Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Article 14

Lors de la cérémonie officielle de remise des prix du label créé par la LNC, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérente à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation. Les sanctions pourront aller : Pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante. Pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France.

NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES



VILLE DE
MARSEILLE



Notre territoire est si précieux



Des événements d'exception au service des Collectivités & du Monde Économique



SOUS L'ÉGIDE DE



DIFFUSEURS



ORGANISÉ PAR



ACCOMPAGNÉ DE NOS AMIS



BULLETIN ABONNEMENT

Je suis informé,
je lis La Marseillaise !



Bouches-du-Rhône,
Var et Vaucluse



CHOISISSEZ VOTRE ABONNEMENT :

La Marseillaise

Offre Papier & Numérique

34,50€/mois

Tous les jours La Marseillaise dans votre boîte aux lettres, sur votre ordinateur, votre smartphone et votre tablette.

La Marseillaise

Offre Numérique

9,90€/mois

Toute La Marseillaise en numérique sur votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette.

**Je soutiens
La Marseillaise !**

Toujours résistante depuis 1943,
La Marseillaise se développe !



Soutenez le développement de votre journal en faisant un don déductible à 66% de vos impôts avec Presse et Pluralisme.

Notre Offre

- La Marseillaise Bouches du Rhône, Var et Vaucluse tous les jours.
- Le supplément Week-end et le programme TV Diverto le samedi.
- Le supplément Culture avec Zébuline Hebdo le mercredi.

Tous les suppléments, magazines et numéros spéciaux édités par La Marseillaise : Mag Été, Mag Hiver, Mag Séniors, Officiel du Mondial La Marseillaise à pétanque, Supplément du Grand Prix cycliste de Marseille La Marseillaise, Zébuline Mag quatre fois par an, ...

Pour toutes autres demandes,
contactez notre service abonnement.

abonnement@lamarseillaise.fr
04 91 57 75 20
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

 Vous pouvez partager ce bulletin en utilisant le QRCode avec votre téléphone

Merci de remplir votre bulletin, de le signer et de nous le transmettre accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'adresse
La Marseillaise - Service Abonnement - 15 Cours d'Estienne d'Orves - 13001 Marseille.

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

CP ET VILLE :

E-MAIL :

TEL :

SIGNATURE * :

Tous les champs doivent être saisis

(*) La signature vaut acceptation des conditions générales de vente de La Marseillaise (à consulter sur <https://lamarseillaise.fr>)



48E ÉDITION

